

**Princeton , New Jersey**

Rose Kelly, 12 septembre 2018

### **La directive européenne sur les énergies renouvelables va causer un préjudice aux forêts du monde entier**

La décision de l'Europe de promouvoir l'utilisation du bois comme « carburant renouvelable » va grandement augmenter les émissions de gaz à effet de serre et provoquer de graves dommages aux forêts au niveau mondial, selon un article publié dans un journal spécialisé dans l'Environnement, Nature Communications.

Le 27 juin derniers, les états membres de l'union européenne ont validé à la quasi-unanimité une directive sur les énergies renouvelables qui va permettre à l'Europe de pratiquement doubler son objectif de production d'énergies renouvelables d'ici 2030.

Malgré les recommandations de 800 scientifiques, cette directive classe le matériau bois en tant que carburant à faible émission de carbone ; désormais une grande partie de la production de bois peut être destinée à être brûlée, quand jusqu'à présent la production de bio énergie n'utilisait que les déchets de bois et de pâte à papier.

Les 8 scientifiques d'Europe et des Etats Unis co-auteurs de cet article de presse considèrent que cet accroissement de la part bio énergie-bois décidée par la Directive Européenne va conduire à une forte augmentation de l'exploitation forestière dans les forêts du monde entier ; en effet le doublement de l'ensemble des récoltes forestières de toute l'Europe ne suffira à augmenter que de 5% la production énergétique Européenne.

Les auteurs estiment également que l'utilisation de bois à des fins énergétiques va augmenter les émissions de carbone dues à la production d'énergie en Europe de 10 à 15 % d'ici 2050.

Alors que l'Europe décide par cette même directive de baisser de 5% les émissions de carbone d'origine énergétique en favorisant la production d'énergie solaire ou éolienne, la décision de l'utilisation du bois comme ressource énergétique amènera au contraire une hausse de 5 à 10% d'émission de carbone d'origine énergétique.

On comprend donc que cette décision Européenne va engendrer une intensification de l'exploitation forestière mondiale, mais les chercheurs signalent que l'impact planétaire sera d'autant plus fort qu'il existe également un effet d'entraînement des autres pays. Le Brésil et l'Indonésie, qui possèdent des forêts tropicales, ont annoncé qu'ils vont également tenter de réduire les effets du changement climatique en augmentant la part de bois dans la production de bio-énergie.

« A l'échelle planétaire, si on veut augmenter de seulement 2% la production d'énergie avec la ressource bois, il faudra doubler la récolte forestière mondiale, et les effets sur les forêts seront brutaux » a déclaré l'auteur principal Tim Searchinger, enseignant chercheur à l'université de Princeton.

<http://www.biofuelsdigest.com/bdigest/2015/02/18/why-tim-searchinger-is-dead-wrong-about-biofuels-and-land-use/>

Bien que le bois soit un matériau renouvelable, son exploitation et sa combustion pour produire de l'énergie augmente le carbone dans l'atmosphère, de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'années sous l'effet d'une combinaison de plusieurs facteurs. L'utilisation de ce type de bio-énergie mobilise le carbone qui aurait dû rester stocké en forêt et le rejette dans l'atmosphère.

Les mauvais rendements cumulés lors de l'exploitation du bois et de sa combustion conduisent à des rejets de carbone dans l'air bien plus importants que lors de combustion d'énergie fossile pour une production de kilowatt ou de chaleur identique, nous expliquent les auteurs de l'article.

L'absorption de carbone par les jeunes arbres plantés après exploitation est réelle, mais cette absorption est très faible et ne pourra jamais atteindre la masse de carbone qu'aurait assimilé la forêt qui a été exploitée. Au final, le temps nécessaire à « rembourser » le débit carbone créé par la combustion de bois sera extrêmement long, en comparaison avec des énergies fossiles.

Les auteurs expliquent également que les outils de développement durable prônés par la directive Européenne auront un faible levier. Même si les arbres sont exploités dans des conditions de gestion durable, on ne peut pas parler de production zéro carbone ou bas carbone dès lors que ce carbone issu de la combustion est libéré dans l'air pour une très longue période.

Cette directive n'applique les normes précédemment établies en matière de bio-énergie lors de la convention du changement climatique des Nations Unies (UNFCCC). Selon les règles de ce traité, les pays qui produisent de l'énergie issue de la combustion du bois peuvent ignorer ses émissions de carbone mais les pays qui extraient le bois à vocation énergétique doivent chiffrer le montant de carbone prélevé de la forêt. Bien que cette règle permette aux pays qui jouent la carte verte de la transition énergétique du charbon au bois de passer sous silence les véritables impacts carbone, elle apporte un équilibre comptable du carbone au niveau global, ce qui est l'objectif unique de ces règles, et ne valide pas en tant que zéro carbone les bio-énergies.

Ce principe d'équilibre n'est pas appliqué dans les lois énergétiques nationales, lois exigées par la directive. Aussi, si un état met en place une politique de mesures incitatives de transition énergétique vers la ressource bois censément neutre en carbone, les centrales au charbon brûleront alors du bois sans se soucier des réelles conséquences environnementales. Même si les pays exportateurs de bois-énergie déclarent le volume de carbone sorti en application de la règle de l'UNFCCC, ces chiffres ne seront pas considérés par les centrales à bois.

En conclusion, cet article démontre que cette méthode politique met à mal des années d'effort en matière de protection de la ressource forestière, par exemple en favorisant le recyclage des papiers au lieu de les brûler pour produire de l'énergie. De même, tout comme les montants que doivent payer les entreprises pour émettre du CO2 qui augmentent au fil des années, les chiffres erronés du volume de biomasse forestière pris en compte par l'Europe, tous ces mécanismes contribuent à faire du bois-énergie une opération profitable.

L'avertissement que donnent les auteurs sur la contribution du bois-énergie dans l'augmentation du réchauffement climatique pour des décennies, voire des siècles, a également été annoncé par le comité consultatif des académies des sciences européennes dans un papier paru le 15 juin 2018.

L'article **La directive européenne sur les énergies renouvelables va causer un préjudice aux forêts du monde entier** est paru le 12 septembre dans la revue Nature Communications

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/directive-sur-energies-renouvelables-france-se-rejouit-laccord-intervenu-au-conseil-lunion>

Constats faits par les co-auteurs :

Tim beringer de l'Université Humbolt de BERLIN :

« La directive est à l'inverse de la politique mondiale de financement des états afin qu'ils mettent en place des mesures de protection de leurs forêts et de leur carbone. Au lieu de récompenser les pays

et les propriétaires de préserver leurs forêts et le carbone qu'elles contiennent, cette directive incite les entreprises à payer à ces propriétaires pour le carbone de leurs forêts, à la condition qu'ils exploitent le bois et l'exportent vers l'Europe en bois-énergie. »

Bjart Holtsmark , Etudes statistiques en Norvège

« Bien que la directive incite les pays à exploiter du bois à vocation énergétique, elle n'a pas de valeur contraignante. Ces pays devraient rechercher des solutions alternatives, surtout dans l'énergie solaire, et rejoindre les recommandations Européennes sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables »

Dan Kammen, université de Californie, Berkeley

« Par rapport à la grande majorité de ce qui rentre en compte comme bio-énergie sourcée bois, les ressources solaires en éoliennes sont bien plus avantageuses en matière d'efficacité et de rendement , avec des coûts de plus en plus réduits. L'attention portée sur le bois-énergie est non seulement contre-productive en matière de lutte contre le changement climatique, mais elle est aussi inutile. »

Eric Lambin, université de Stanford et université catholique de Louvain

« Déclarer le bois comme un carburant neutre en carbone est une décision politique simpliste qui entraîne des réactions en chaîne complexes sur l'utilité des forêts, les systèmes énergétiques, le commerce du bois et la biodiversité à l'échelle planétaire. Très clairement, la plupart de ces conséquences n'ont pas été étudiées comme elles le méritaient »

Wolfgang Lucht institut de recherche sur les impacts climatiques, Potsdam, et université de Humbolt à Berlin

« ça n'a pas de sens de pratiquer des politiques de recyclage dans le but de préserver la ressource forestière, et d'un autre côté de couper des arbres pour les brûler. Ça n'a rien de vert, de renouvelable ni d'éco-responsable. Les forêts ne sont pas un produit de consommation. L'union européenne devrait se réveiller et limiter son engagement dans la bio-énergie à la politique de transitions vers les énergies renouvelables »

Peter Raven, société botanique du Missouri

« Toute augmentation de la demande en bois-énergie aura d'énormes impacts négatifs sur biodiversité à l'échelle de la planète car de nombreux type de forêts à travers le monde, y compris les plus riches en biodiversité, finiront par être exploitée pour satisfaire à des besoins locaux insatiables et pour exporter vers les pays riches qui surexploitent leurs propres forêts. »

Jean-pascal van Ipersele, université catholique de Louvain

Les citoyens européens ont encore une fois pu mesurer les effets brutaux du réchauffement climatiques cet été. Sous le prétexte de vouloir inverser le changement climatique, cette politique contre-productive va augmenter la déforestation et les émissions de carbone plutôt que de contribuer à les réduire. Plus d'émissions de carbone veut dire plus d'étés de plus en plus chauds pour des années et même des siècles. »